Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219102449-20250428-2025-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2025
Publication : 29/04/2025

COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance extraordinaire du 28 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, M. GAULE Sylvain, Mme LEGRAS Evelyne, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick, Mme VAN ASSCHE Anabelle, M. CONRAD-BRUAT Laurent

Absent : M. LUCAS Marc

Pouvoirs : Mme JOURDAN Patricia donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie,

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 12

N° 2025/16

Objet : Avis sur le déclassement du passage à niveau n°22 en 3ème catégorie

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la réunion en date du 25 mars 2025 en présence de la commune de Fontenay-le-Vicomte, du Conseil Départemental de l'Essonne, de SNCF RESEAU et de la Préfecture de l'Essonne ;

CONSIDÉRANT que les passages à niveau sont classés individuellement, par arrêté préfectoral, dans quatre catégories ;

CONSIDÉRANT que le passage à niveau n°22 est classé en catégorie 1, ouverts à la circulation de l'ensemble des usagers de la route munis de barrière ou de demi-barrière ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219102449-20250428-2025-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/04/2025
Publication : 29/04/2025

CONSIDÉRANT que ce passage à niveau n'est utilisable que par les piétons et que, dans ces conditions, il devrait être classé en catégorie 3 ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE la suppression de l'accès aux véhicules du passage à niveau n°22.

ÉMET un avis favorable pour le déclassement de ce passage à niveau en 3ème catégorie.

DIT que la délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne et à la Direction Générale d'Ile-de-France de SNCF RESEAU.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 29 avril 2025

Pour extrait conforme

MAIRIE DE FONTENAY-LE-VICOMTE 91540

Le Maire,
Valérie MICK RIVES